

INSCRIPTION ÉLÈVES ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

AUTORISATION DE SORTIE

A l'attention des parents d'élèves de la section
PHOTOGRAPHIE
à renvoyer à vie-scolaire1.0922443f@ac-versailles.fr

Madame, Monsieur,

Les élèves de la section PHOTOGRAPHIE sont appelés dans le cadre de leur formation, à sortir de l'établissement avec ou sans le professeur pour réaliser des prises de vue ou tournages.
Ces sorties peuvent être de durée variable (une heure, une demi-journée, voire une journée).

Une autorisation permanente de votre part est nécessaire pour organiser ces sorties.

Je vous remercie de bien vouloir compléter l'autorisation ci-jointe.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur



Je, soussigné(e) Madame/Monsieur :

Père :

Mère :

Autre, précisez :

Nom et Prénom de l'élève :

En classe de (pour l'année scolaire 2023-2024) :

Autorise :

N'autorise pas :

à sortir de l'établissement à la demande du professeur pour les travaux de prise de vue ou de tournage.

Date :

Signature :